

Toxicomanie

L'Algérie compte 200.000 consommateurs de drogue !



• Plus de 20.000 personnes déferées chaque année devant la justice.

• 7.000 consommateurs ont bénéficié en 2009 de traitement dans les établissements de santé.

En dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics et la société civile, à travers des innombrables actions de sensibilisation, force est de constater que le trafic de drogue en Algérie est désormais une réalité implacable, et ce ne sont pas les statistiques officielles qui contredisent les faits, du reste bien dramatiques. Car comme les spécialistes tiennent à le mettre en garde depuis un certain temps, notre pays ne se contente plus du statut du pays de transit mais tend petit à petit à deve-

nir consommateur. L'on estime à cet effet à plus de 20% le taux de l'ensemble de la drogue saisie qui est destinée à la consommation.

Pour rappel, en 2009, le bilan des saisies porte sur la récupération de plus de 74 tonnes de cannabis, soit une hausse de 95% par rapport à l'année 2008. Pis encore, en deux ans,

on a enregistré une hausse des saisies de l'ordre de 700% dans la mesure où en 2007, « seulement » 12 tonnes de cette drogue ont été saisies ! C'est donc dans ce contexte d'appréhension et d'inquiétudes que l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT) a organisé hier, à l'hôtel Riad de Sidi Fredj (Alger), le séminaire régional sur l'application de la loi 04-18 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicite de stupéfiants.

Et comme pour confirmer la donne, le directeur général de l'ONLCDT révèle que l'Algérie compte quelque 200.000 consommateurs de drogue, plus particulièrement le kif, et avance le chiffre de 22.000 personnes qui sont traînées chaque année devant la justice à cause des affaires de stupéfiants. Abdelmalek Sayah, qui a présidé cette rencontre à laquelle ont pris part plus de 250 participants venus d'une dou-

zaine de wilayas du Centre du pays, souligne par ailleurs que le kif (cannabis) demeure la drogue la plus prisée par la société algérienne, notamment les jeunes dont l'âge ne dépasse pas les 35 ans. Cependant, faut-il pour autant s'avouer vaincu face à la fatalité ? Sur ce point, le DG de l'Office national de lutte contre la drogue soutient que l'Etat n'a pas baissé les bras, bien au contraire. « Il faut savoir que les pouvoirs publics ne ménagent pas leurs efforts pour endiguer ce mal et l'on compte à cet effet la réalisation de 68 centres médicaux pour le traitement et la prise en charge des toxicomanes et de la mise en place de 185 cellules d'écoute et d'orientation », expliquera-t-il, relevant au passage que 7.000 consommateurs de drogue ont bénéficié d'un traitement au niveau des établissements hospitaliers en 2009. Outre la présentation des spécificités de la loi 04-18 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants, le séminaire en question, qui se poursuit aujourd'hui, devra permettre aux différents acteurs, et autres parties chargées de l'application des lois, une meilleure « compréhension » de l'arsenal juridique mis en place et sera appelé à « renforcer » les relations de collaboration et de suivi entre l'ensemble des intervenants. Ce sera l'occasion également, notent les organisateurs, de donner un aperçu général sur le phénomène de la drogue en Algérie sous tous ses aspects et d'avoir une idée plus précise sur les rôles et missions de tout chacun (services de sécurité, médecins...):